

A l'origine, elles ne portaient pas non plus de numéro d'ordre. On leur en a donné un rétrospectivement, lors de la compilation du grand recueil des *Actes* en 1871, et celles qui ont paru plus tard ont toutes été numérotées.

Disons, enfin, que si elles ont été échelonnées très irrégulièrement pendant le cours des vingt-deux dernières années, si, par exemple, à côté de trois années absolument stériles sous ce rapport, il y en a deux qui ont produit jusqu'à sept circulaires chacune, cela provient de ce que les événements extérieurs, qui en ont fourni le plus souvent la matière, n'obéissent à aucune loi de périodicité, et nullement d'intermittences dans le zèle du Comité international. Celui-ci a toujours saisi avec empressement, au contraire, les occasions qui s'offraient à lui d'entretenir par ce moyen des relations précieuses, surtout à l'égard de ceux des Comités centraux avec lesquels il n'était que rarement appelé à se trouver autrement en contact. Qu'il lui soit permis d'exprimer ici le regret qu'on n'ait pas toujours répondu à ces communications, qu'il pensait devoir donner lieu à un échange de vues et qui parfois n'ont constitué qu'une correspondance unilatérale.

Nous n'avons pas besoin, d'ailleurs, de dire que l'activité du Comité international ne s'est point exercée uniquement par des circulaires; celles-ci n'en sont que comme les jalons les plus apparents. Si l'on voulait s'en rendre un compte exact, il faudrait consulter les procès-verbaux de ses séances, ainsi que le volumineux dossier de ses lettres. Ces documents prouveraient qu'il est resté à son poste en permanence et n'a jamais chômé.

LA GUERRE SERBO-BULGARE

Depuis la publication de notre précédent *Bulletin*, la paix a été heureusement conclue en Orient, et nous avons recueilli, durant ce trimestre, bien des informations qui doivent trouver place dans ce recueil, destiné à retracer les annales de la Croix-Rouge.

Ainsi que nous l'avons fait une première fois, nous résumerons ici, dans un tableau d'ensemble, les faits parvenus à notre connaissance, cédant ensuite, pour les détails, la parole à ceux des

Comités centraux qui ont bien voulu nous renseigner plus complètement sur leur activité.

Nombre de faits se trouveront ainsi relatés à double et même à triple, la Société assistante et la Société assistée les ayant l'une et l'autre consignés dans leur rapport, mais pour ne pas mutiler les communications qui nous étaient adressées, nous avons dû laisser subsister ces répétitions, qui présenteront du moins l'avantage de montrer les faits sous divers aspects, ceux-ci étant groupés à un point de vue différent suivant la provenance et le but du document où ils se rencontrent.

Ainsi donc, depuis qu'a paru notre 65^{me} *Bulletin*, nous avons appris que la *Société anglaise* a envoyé sur le théâtre de la guerre deux missions : l'une, en Serbie, sous les ordres de M. le major général Lawrie, composée de trois médecins qui apportaient avec eux tout le matériel nécessaire ; l'autre, en Bulgarie, dirigée par M. Kennett-Barrington et composée d'une sœur infirmière et d'un chirurgien. M. Kennett-Barrington s'est occupé activement du transport des blessés ; avant de quitter Sofia, il a remis au dépôt central de la Société bulgare quelques caisses d'effets de lingerie et autres.

A la suite de l'appel lancé par l'*Association américaine*, il a été envoyé d'Amérique : à la Société bulgare 1,281 fr. 25 par le *Comité de New-Albany* et 512 fr. 50 par le *Comité de St-Louis*, et à la Société serbe des sommes pareilles par ces mêmes comités.

La *Société monténégrine* a fait parvenir 1,000 fr. à chacun des belligérants.

La *Société saxonne* a envoyé à Belgrade et à Sofia plusieurs ballots de médicaments, quinine, vêtements et objets de pansement.

La *Société du grand-duché de Hesse* a envoyé à Sofia une mission, composée d'un médecin et de 7 sœurs de charité, qui amenaient 79 caisses de médicaments, de vêtements, etc.

Pour ce qui concerne les Sociétés *autrichienne, hongroise, française roumaine, russe* et le *Comité central allemand*, nous renvoyons nos lecteurs aux rapports spéciaux et détaillés que nous publions plus loin. Les rapports des Comités serbe et bulgare compléteront aussi cette rapide revue des secours internationaux.

Si, Dieu merci, la guerre serbo-bulgare n'a pas atteint aux

proportions d'autres guerres internationales récentes, si le théâtre en a été restreint et la durée courte, si elle n'a fourni à la statistique que des chiffres relativement faibles, elle a eu du moins, au point de vue de la Croix-Rouge, la portée d'une consécration de la plus haute valeur. Elle a montré le chemin que les principes sur lesquels repose notre œuvre ont fait dans la conscience des peuples, et attesté combien ils sont universellement acceptés et mis en pratique. Le bien que nos associations ont accompli leur a valu des témoignages de gratitude propres à hâter leurs progrès en aplanissant les obstacles qu'elles rencontrent encore çà et là sur leur route.

Non seulement les Sociétés serbe et bulgare, directement intéressées dans la guerre, ont déployé une activité méritoire et variée, mais elles ont travaillé en complet accord avec les autorités militaires de leurs armées respectives. Bien des faits confirment cette assertion, aucun ne la contredit, et certes l'on n'a pas toujours pu en dire autant pour d'autres pays.

Remarquons, en second lieu, les rapports constants et invariablement amicaux qu'ont entretenus ensemble les Comités centraux de Sofia et de Belgrade. L'animosité était grande cependant, entre les deux peuples ennemis, mais la Croix-Rouge a été élevée à une telle hauteur par ceux qui s'en étaient constitués les champions, ils ont si bien su concilier les devoirs de la charité avec ceux du patriotisme, que, grâce à leur entente fraternelle, les blessés, où qu'ils se trouvassent, se sentaient en quelque sorte chez eux.

Enfin, l'assistance fournie par les Comités neutres a été caractérisée par une spontanéité, une promptitude et une généralité, que des guerres antérieures pouvaient faire pressentir, mais qui a dépassé notre attente. Dès l'ouverture des hostilités, plusieurs Comités ont envoyé aux belligérants des secours extrêmement importants et des missions médicales, sans paraître se préoccuper de savoir si la guerre serait longue ou courte, étendue ou circonscrite, et s'ils seraient en mesure de soutenir un pareil effort dans le cas où elle se prolongerait. Mais cela n'a pas empêché les Comités bulgare et serbe de solliciter, comme nos lecteurs le savent déjà, l'intervention normale du Comité international. Les circulaires de celui-ci ont eu pour résultat des dons, moins considérables que les premiers, mais nombreux et attestant, de la part des Comités qui répondaient à son invitation, le sentiment profond de la solidarité qui unit les Sociétés de la Croix-Rouge.

Relevons encore, au point de vue du droit de la guerre, le fait, aussi nouveau que réjouissant, mentionné dans le rapport de la Société autrichienne, de convois de matériel sanitaire autorisés à passer librement d'une armée à l'autre à travers les lignes ennemies. Assurément l'octroi de cette permission était tout à fait conforme à l'esprit de la Convention de Genève, mais on doit reconnaître que le texte de ce traité n'en faisait point une obligation aux belligérants. Il y a donc lieu de s'applaudir de ce qu'une interprétation aussi généreuse de la pensée humanitaire du législateur a prévalu, et l'on ne peut que faire des vœux pour qu'un semblable précédent devienne une règle à l'avenir.

Lorsque, en 1884, il fut décidé à Genève qu'une nouvelle Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge aurait lieu à Carlsruhe en 1886 ou 1887, bien des personnes pensaient que cette date était trop rapprochée, et que quelques années de plus n'auraient pas été de trop, pour fournir un programme un peu nourri aux débats projetés. On ne prévoyait pas que le fléau de la guerre serait si prompt à se déchaîner sur l'Europe et à procurer aux délibérations de Carlsruhe un aliment propre à leur donner un grand intérêt.

C'est le Comité central autrichien qui, le premier, a fait ressortir l'opportunité et même l'urgence d'une telle discussion. Dès le 18 mars dernier, il adressait au Comité international une note, dans laquelle il remarquait que la guerre serbo-bulgare a fourni, dans le domaine de l'assistance volontaire, une série d'expériences, qui pourront être d'une utilité d'autant plus grande pour le développement futur de la Croix-Rouge, qu'elles seront étudiées sous l'impression encore toute fraîche des événements. La méthode antiseptique de pansement et de traitement des blessures, employée dans cette guerre pour la première fois sur une grande échelle, a produit, d'après des renseignements certains, de si heureux résultats, que le devoir d'agir, le plus tôt possible, dans le sens de l'introduction obligatoire des procédés antiseptiques, paraît s'imposer maintenant à toutes les Sociétés de la Croix-Rouge. D'autre part, si des déficits se sont manifestés dans les secours volontaires, il ne serait pas difficile, semble-t-il, d'y remédier.

En conséquence, le Comité central autrichien proposait que le

Comité international examinât la question et s'informât, auprès de toutes les Sociétés de la Croix-Rouge, s'il ne serait pas désirable de provoquer une conférence internationale dans le cours de l'année 1886, pour y discuter les deux points suivants, dont l'importance et l'urgence s'imposent en ce moment d'une manière spéciale :

1^o Résultats de la méthode antiseptique de traitement et de pansement des blessures, et propositions pour en favoriser l'introduction générale dans l'organisation sanitaire des armées.

2^o Efficacité des associations et corporations organisées en vue de fournir des secours volontaires, et propositions pour organiser, à l'avenir, cette assistance d'une manière plus uniforme et en tirer encore plus d'avantages.

Enfin, la lettre au Comité international insistait pour que, si la proposition qu'elle contient était adoptée, des rapports détaillés fussent présentés sur ces questions, le Comité autrichien se déclarant prêt à ouvrir lui-même la discussion.

Le Comité international partage tout à fait l'opinion du Comité de Vienne, sur la convenance de soumettre les points sus-mentionnés à une conférence internationale, mais il lui paraît que ce vœu peut être exaucé sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'assemblée suggérée par la Croix-Rouge autrichienne, puisque, comme nous l'avons dit plus haut, une conférence est déjà prévue et résolue pour cette année ou pour l'année prochaine au plus tard. Si les questions recommandées par le Comité de Vienne venaient à être comprises dans le programme de la réunion dont le Comité badois a bien voulu accepter la responsabilité, cela ne vaudrait-il pas mieux que d'avoir coup sur coup deux conférences qui se feraient nécessairement du tort réciproquement ? Des négociations ont été entamées à cet effet, mais nous n'en connaissons pas encore l'issue au moment où nous mettons ces lignes sous presse.

OUVRAGES REÇUS ET PUBLICATIONS NOUVELLES

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Anales del Circulo medico argentino (mensuel). T. VIII, 1885, n^o 12.
T. IX, 1886, n^{os} 1 et 2. — Buenos-Aires, in-8^o.